

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14/12/2022

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 14 décembre 2022 à 10 h 30, Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORS**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à M. SIRDEY)
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (procuration à M. RECORS)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (procuration à Mme ZAMBON)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (procuration à M. MINCOY)
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE (procuration à Mme GANTCH)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (procuration à M. MAU)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (procuration à M. DUPRAT)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- M. FATH Bernard, Conseiller départemental
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS-SUR-JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 9 décembre 2022 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 30 novembre 2022.

Délibération n° DE-0052-2022

Objet : Mission inspection – Fin de l'expérimentation

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'article L. 812-2 du Code général de la fonction publique permet aux centres de gestion d'assurer le conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI) des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande. Cette mission fait l'objet d'une convention avec la collectivité bénéficiaire afin de définir, entre autres, les modalités de sa prise en charge financière.

Dans ces conditions, le Centre de Gestion avait délibéré le 31 mai 2018, délibération n° DE-0033-2018, pour proposer aux collectivités, à compter du 1^{er} septembre 2018, à titre expérimental, une mission d'inspection en santé au travail.

Le bilan dressé au terme de cette période d'expérimentation a démontré l'intérêt de cette réponse aux besoins exprimés par les collectivités en matière de gestion des risques professionnels. Il convenait, par contre, de revoir le modèle économique de la mission à la fois pour l'équilibre financier du service mais aussi, pour l'attractivité de cette mission pour les petites collectivités.

Afin de prendre en compte ce premier bilan, cette expérimentation a été renouvelée par délibération n° DE-0047 du 15 décembre 2021, avec des ajustements visant à garantir la qualité de service proposée aux collectivités et à permettre l'équilibre financier de celui-ci.

Depuis le renouvellement de cette expérimentation, une seule collectivité s'était engagée dans sa 2^{ème} convention triennale et d'autres avaient fait part de leur intention de poursuivre cette collaboration à la fin de leur convention en cours.

Avec le départ en 2022 des agents affectés aux fonctions d'ACFI, le Centre de Gestion ne dispose plus des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de cette mission. Le jury de recrutement organisé dans le cadre de la poursuite de cette mission a été infructueux, faute de candidat justifiant des qualifications requises pour ces fonctions et pouvant être opérationnel immédiatement. De plus, malgré l'évolution des tarifs de la prestation, l'équilibre financier du service ne peut être garanti.

Ainsi, compte-tenu de ces éléments, la Direction Santé et Sécurité au Travail devant par ailleurs faire face à la mise en œuvre de sa nouvelle offre de service en matière de prévention et santé au travail, il est proposé de mettre fin, à compter du 31 décembre 2022, à la mission d'inspection et de résilier en conséquence les conventions en cours d'exécution.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- de mettre fin, au 31 décembre 2022, à la mission d'inspection en santé au travail du Centre de Gestion mise en place à titre expérimental depuis 2018 ;
- de résilier les conventions en cours.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2022

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 14 décembre 2022.

Le Président,



Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **15 DEC. 2022**

PUBLIÉE LE : **15 DEC. 2022**